

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

---

INTERDIRE L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS AGRICOLES ET DENRÉES ALIMENTAIRES CONTENANT DE L'ACÉTAMIPRIDE ET À ABROGER LA LOI VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1959)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE48

présenté par

Mme Ronceret, M. Armand, M. Buchou, Mme Buffet, M. Fugit, Mme Olivia Grégoire,  
Mme Le Meur, Mme Le Peih, Mme Marsaud et M. Travert

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Le 2° du III de l'article 181-10-1 du code de l'environnement est complété par une phrase ainsi rédigée :

« Lorsque la consultation du public ne donne lieu à aucune observation substantielle, l'autorité administrative délivre un certificat d'absence d'opposition, qui permet la délivrance de l'autorisation environnementale selon une procédure accélérée définie par décret. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit une procédure accélérée de délivrance de l'autorisation environnementale lorsque la consultation du public ne donne lieu à aucune observation substantielle.